Pour toute demande d'informations contactez nous au 05 56 23 01 32

Code formation RNCP
31691

BAC PRO
AMENAGEMENTS PAYSAGERS
Parcours Spécifique Adultes

Devenez un professionnel du jardin et du paysage avec un parcours individualisé pour vous reconvertir dans les métiers du Paysage

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Créer et entretenir des espaces paysagers e
- Reconnaitre les végétaux, les planter et les entretenir
- Utiliser les machines du paysagiste en sécurité
- Réaliser des ouvrages d'infrastructures paysagères
- Participer concrètement à des chantiers

PROGRAMME

Enseignement Professionnel
Histoire des jardins, Biologie-Ecologie
Organisation du chantier d'aménagements paysagers
Travaux d'infrastructures paysagères
Techniques d'implantation et entretien de la végétation
Utilisation des matériels et conduite d'engins
Développement durable en aménagements paysagers

MODALITES D'EVALUATION

- Diplôme du Bac Pro Aménagements Paysagers (niveau 4)
- 50% en contrôle continu (CCF)
- 50% en épreuves terminales

POURSUITE D'ETUDES

- BTSA Aménagements Paysagers
- CS "Taille et soin des Arbres"
- CS "Maçonnerie paysagère"
- CS PPAM
- BTSA Productions Horticoles

MODALITES PEDAGOGIQUES

Formation théorique enrichie d'une immersion pratique au sein d'entreprises paysagères afin d'appréhender le savoir faire.
Les méthodes actives et participatives de formation professionnelle et l'individualisation des apprentissages seront recherchées comme outil de formation complétées par une formation alternant regroupements et mises en situation.
Accompagnement personnalisé
Vérification des acquis

FORMATION en MFR de 438h de Septembre à juin
Pré-requis entrée en formation parcours spécifique : être titulaire d'un BAC

MFR ENTRE DEUX MERS
CFA des Métiers du Paysage et de l'Horticulture

En pratique

Financement et Rémunération APPRENTI

Financement de la formation pris en charge par les OPCO

Rémunération apprenti *	18-20 ans	21-25 ans	26-29 ans
3ème année de formation	67% du SMIC	78 % du SMIC	100% du SMIC

*La rémunération de l'apprenti dépend de la convention collective de l'employeur

Pré-requis : Signature d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise du paysage (possibilité de signer un contrat 3 mois avant le début de la formation et 3 mois après)

Financement et Rémunération CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Financement de la formation pris en charge par les opérateurs de compétences (OPCO)

NIVEAU DE FORMATION	- de 21 ans	De 21 à 25 ans	26 et plus
Diplôme inférieur au bac ou niveau IV	55% du SMIC	70% du SMIC	100% du SMIC
Diplôme supérieur ou égal au bac	65% du SMIC	80% du SMIC	ou 85% du SMC

Pré-requis : Signature d'un contrat de professionnalisation avec une entreprise du paysage (1 an minimum)

Financement et Rémunération STAGIAIRE FORMATION CONTINUE

Cout de la formation : 4200 €

- Pôle Emploi pour les demandeurs d'emploi
- CPF
- OPCO divers pour les salariés
- Autofinancement

MODALITES D'INSCRIPTION

Dossier de candidature à retirer à partir de janvier et entretien de motivation lors d'un RV individuel.
Délai d'accès : 2 mois après acceptation de la candidature et /ou du mode de financement et obtention d'un contrat d'apprentissage ou professionnalisation.

Les plus de la MFR

- Formation sauveteur secouriste du travail (SST)
- Initiation au CACES (catégorie 1 R482)
- Certiphyto (utilisation des produits phytosanitaires)
- PRAP (Gestes et Postures au travail)
- Voyages d'étude

SUIVI DE L'ACTION

Bilan permettant de mesurer la satisfaction et d'appropriation des participants en fin de formation

Référente Formation Continue : Laure GUOLO (laure.guolo@mfr.asso.fr)
Référente Handicap : Diane DRAEMER (diane.kraemer@mfr.asso.fr)

MFR ENTREDEUX MERS
CFA des Métiers du Paysage et de l'Horticulture
67 Rue du Gestas
33670 LA SAUVE
Tél. : 05 56 23 01 32
mfr.la-sauve-majeure@mfr.asso.fr
www.mfr-entredeuxmers.fr